- (b) Notwithstanding paragraph (a), where a motion for the consideration of the House of Commons, signed by not less than twenty Members of the House, is filed with the Speaker to the effect that regulations made pursuant to this section be referred to a Standing Committee of the House so that witnesses may be heard and a report may be made to the House, the House of Commons shall, within the first fifteen days next after the motion is filed that the House is sitting, in accordance with the rules of the House, take up and consider the motion, and if the motion, with or without amendments, is approved by the House such regulations shall be so referred to the Committee.
- (c) Where regulations are referred to a Committee pursuant to paragraph (b) and the Committee makes a report thereon, such report shall be tabled in the House of Commons and following a debate of no longer than four hours, there shall immediately be a vote on the motion to approve the regulations with or without amendments."

And debate arising thereon;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, all items preceding No. 19, were allowed to stand.

Mr. McGrath, seconded by Mr. Alexander, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of bringing in legislation to amend the Government Organization Act providing for a separate Department of Fisheries.—(Notice of Motion No. 19).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

Consideration was resumed at the report stage of Bill C-4, An Act to amend the Aeronautics Act, as reported (with amendments) from the Standing Committee on Transport and Communications.

Debate was resumed on the motion of Mr. Mazankowski, seconded by Mr. Baker (Grenville—Carleton),—That Bill C-4, An Act to amend the Aeronautics Act, be amended in Clause 2 by adding immediately after line 9 at page 2 the following:

- "(2) (a) All regulations made pursuant to this section are subject to negative resolution of the House of Commons.
 - (b) Notwithstanding paragraph (a), where a motion for the consideration of the House of Commons, signed by not less than twenty Members of the House, is filed with the Speaker to the effect that regulations made pursuant to this section be referred to a Standing Committee of the House so that witnesses may be heard and a report may be made to the House, the House of Commons shall, within the first fifteen days next after the motion is filed

- b) Nonobstant l'alinéa a), lorsqu'est présentée à l'Orateur une motion soumise à la Chambre des communes, signée par au moins vingt députés, à l'effet que les règlements établis en application du présent article soient déférés à un comité permanent de la Chambre pour lui permettre d'entendre des témoins et de faire rapport à la Chambre, la Chambre des communes doit, dans les quinze premiers jours de séance qui suivent la présentation de la motion, la prendre en considération conformément à son Règlement, et si elle est approuvée avec ou sans modifications par la Chambre, ces règlements doivent être déférés au comité.
- c) Lorsque des règlements sont déférés à un comité en application de l'alinéa b) et que le comité fait un rapport à leur sujet, ce rapport doit être déposé à la Chambre des communes et, après un débat de quatre heures au maximum, la motion fera immédiatement l'objet d'un vote d'approbation des règlements avec ou sans modifications.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 19 sont réservés.

M. McGrath, appuyé par M. Alexander, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure législative visant à modifier la Loi sur l'organisation du gouvernement de façon à prévoir un ministère des Pêches autonome.—(Avis de motion nº 19).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications.

Le débat reprend sur la motion de M. Mazankowski, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Qu'on modifie le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, à l'article 2, en y ajoutant, immédiatement après la ligne 10, page 2, ce qui suit:

- «(2)a) Tous les règlements établis en application du présent article sont subordonnés à une résolution négative de la Chambre des communes.
 - b) Nonobstant l'alinéa a), lorsqu'est présentée à l'Orateur une motion soumise à la Chambre des communes, signée par au moins vingt députés, à l'effet que les règlements établis en application du présent article soient déférés à un comité permanent de la Chambre pour lui permettre d'entendre des témoins et de faire rapport à la Chambre, la Chambre des communes doit, dans les quinze premiers jours de séance qui suivent la présentation de la motion, la